

Le présent communiqué a pour objet de décrire les modalités du programme de rachat par la société de ses propres actions :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires qui a renouvelé le programme de rachat : 21 mai 2010.
- Nombre de titres et parts du capital détenus directement ou indirectement : 2 841 065 titres, soit 3,3% du capital au 25 mai 2010
- Objectifs du programme de rachat correspondant aux dispositions du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 ou aux pratiques de marché admises par l'AMF, et répartition par objectifs des titres détenus au 26 mai 2010:

Assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologie reconnue par l'AMF	98 384
De mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achat d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi	932 512
Remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société	1 810 169

Pour répondre aux finalités sus-visées, les actions rachetées pourront être conservées, cédées, transférées.

- Part maximale du capital, le nombre maximale et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que son prix maximum d'achat:
 - o Prix maximal d'achat de 20 euros. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;
 - o Part maximale du capital et nombre maximal d'actions: 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pouvant excéder 10 % du montant de ce capital ;

- Sur ces bases, et sans tenir compte des actions déjà détenues, un nombre théorique maximal de 8 731 656 actions serait susceptible d'être acquis,
- Les rachats, ainsi que les cessions ou transferts, pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par cessions de blocs, ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le montant total que la Société est susceptible de consacrer à ces acquisitions ne dépassera pas 174 633 120 euros.

- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 21 mai 2010.
- Compte rendu des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions depuis le 17 juin 2009 :

**Bilan de l'exécution du programme (du 17/06/2009 au 25/05/2010)
(Autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009)**

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 25/05/10
	Achats	Vente/ Transferts	Etat néant
Nombre de titres	335 435	296 453	
- dont contrat de liquidité	306 976	296 453	
- dont Prog. de rachats d'actions	28 459		
Cours moyen des transactions (€)	8,33	7,87	
Montants (€)	2 794 440	2 331 950	

Situation au 25 mai 2010 :

Pourcentage de capital détenu de manière directe et indirecte	3,3%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	2 841 065
- dont contrat de liquidité	98 384
- dont Programme de rachat d'actions	2 742 681